

Regards sur les actions 2015

et les projets à venir

Nous sommes en période de transition avec la fin des travaux issus du 1^{er} contrat de rivière et la préparation du 2nd contrat. Découvrez dans ce numéro le bilan des travaux 2015, ainsi que les projets 2016.

Le dossier central est consacré aux enseignements à tirer de l'étude des zones humides qui a été menée pendant 2 ans par notre technicienne spécialisée, et qui servira de base à la construction d'un volet important du prochain contrat de rivière.

Dans ces temps complexes peu enclins à l'optimisme, nous avançons néanmoins dans un esprit constructif, en mobilisant de nouveaux outils pour poursuivre nos efforts de préservation des rivières et de la ressource en eau. Vous découvrirez ainsi dans ces pages les PAEC (projets agro-environnementaux et climatiques) que nous sommes en train de mettre en place avec différents partenaires, dont la profession agricole. Ces projets permettent de mobiliser des crédits européens et des subventions de l'Agence de l'Eau sur notre territoire, pour préserver les zones humides et les rivières.

Je vous rappelle que l'équipe du SYMISOA est à votre disposition pour toute question, et je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau "Courrier du Sornin".

René LAPALLUS
Président du SYMISOA

Sommaire

- Inventaire des zones humides sur le bassin : qu'a-t-on appris ?
- Retour sur les travaux 2015
- Projets 2016 sur nos cours d'eau



Mise en défens du Chandonnet à Chandon

Inventaires des zones humides : qu'a-t-on appris ?

L'inventaire des zones humides du bassin versant du Sornin a démarré début 2014 et s'est terminé fin 2015. Retour sur les résultats obtenus.

Les zones humides sont des milieux gorgés d'eau, formés par des bordures de cours d'eau, des mares, des prairies humides, ou encore des marécages.

Elles sont principalement alimentées en eau par des sources et par les précipitations, et alimentent à leur tour les cours d'eau.

Tout cet ensemble de milieux humides et aquatiques forme un réseau dense avec des fonctions naturelles indispensables qui rendent de nombreux services à la population.



Belle mare prairiale

Les services rendus par les zones humides :

Fonction hydrologique

- Les zones humides retiennent les eaux de crues, diminuant ainsi les inondations en aval (les zones humides sont des éponges !).

- Elles alimentent en eau des cours d'eau et des nappes phréatiques tout au long de l'année.

Elles sont particulièrement bienvenues en période sèche et sont essentielles à la production d'eau potable.



Zone alluviale gorgée d'eau de crues

Fonction épuratoire

Les zones humides assurent une filtration naturelle de l'eau par une végétation spécifique très efficace (roseaux, juncs,

etc.) et un rôle de dépollution des eaux (transformation et piégeage de nombreux polluants, des nitrates, des métaux lourds, des phytosanitaires, etc.).

Fonction d'abreuvement

Les zones humides permettent également l'abreuvement du bétail (eau fraîche disponible dans les prés, de manière quasiment constante).

Fonction patrimoniale

Sur notre territoire, les zones humides font partie du patrimoine paysager et touristique.

Imaginez le bassin versant sans ses cours d'eau ni ses prairies humides !

Fonction écologique

Les zones humides jouent un rôle très important d'accueil des espèces floristiques et faunistiques (oiseaux, libellules, mammifères, etc.) permettant leur reproduction, leur alimentation, leurs déplacements ou leur repos (lieux idéaux pour se cacher !).

Les milieux humides sont de vrais réservoirs de biodiversité.

Des zones humides abritant des espèces écologiques diversifiées

Les prairies humides du territoire sont essentiellement composées d'un même "mélange" d'espèces floristiques (habitat naturel), formant un ensemble très commun appelé "prairie eutrophe", assez riche en matières organiques et souvent lié à la présence d'un pâturage.

Cet habitat contient des espèces typiques telles que les juncs, les laiches, le populage des marais, le scirpe des bois ou encore le cirse des marais.

Quelques espèces faune / flore plus précieuses ont également été observées en zones humides. Ces espèces patrimoniales, protégées ou simplement très rares, sont le reflet des bonnes pratiques adoptées par les agriculteurs sur les zones humides. Si elles sont présentes, c'est généralement que l'activité en place n'impacte pas le milieu.



Carex



Populage



Jonc



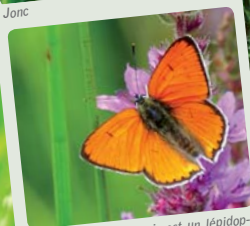
Cirse des marais



Scirpe des bois



La couleuvre à collier chasse dans les prairies humides et lézarde au soleil sur les bords de cours d'eau.



Le Cuivré des marais est un lépidoptère (papillon diurne) typique des zones humides. Ces milieux sont indispensables à sa survie.



Trèfle d'eau : typique de zones gorgées d'eau très rares, dites "tourbeuses".

Que retenir de l'inventaire des zones humides réalisé par le SYMISOA ?

De nombreuses zones humides sur le bassin versant du Sornin

- **2 380 hectares de zones humides** :
 - 53 % en Saône-et-Loire
 - 28 % dans le département de la Loire
 - 19% dans le département du Rhône
- Le **Haut Beaujolais** (Rhône) est considéré comme le **"château d'eau" du bassin versant du Sornin**, puisque les zones humides représentent **6% de sa surface globale** (contre 4,3 % à 4,6% sur les deux autres départements).

Des zones humides majoritairement implantées sur des terres agricoles

Les zones humides inventoriées sont à **80% composées de prairies humides pâturées et/ou fauchées**. Elles sont en effet majoritairement entretenues par les exploitants agricoles.

- D'autres activités sont également présentes sur les zones humides : la sylviculture, la chasse et la pêche, la promenade et l'urbanisation.



Belle prairie pâturée typique sur le territoire, en bon état de conservation

L'état des zones humides du bassin versant du Sornin

- **25%** des zones humides sont **en très bon état** : écoulements des eaux naturels, couvert végétal présent, pâturage adapté à la portance du sol...
- **65%** des zones humides sont **plus ou moins impactées** par les pratiques en place. Il peut s'agir par exemples de zones fragiles piétinées par le bétail (sources en eau, berges), ou de zones où le drainage est trop prononcé.
- **10 %** des zones humides sont **fortement impactées**. Elles sont en général morcelées et artificialisées par l'urbanisation et les routes, voire remblayées.



Zone en mauvais état de conservation, très impactée par le surpâturage



Zone en moyen état de conservation, en cours de fermeture du milieu, c'est-à-dire qu'elle se transforme en forêt (évolution d'une même parcelle **1** en quelques années **2** suite à l'abandon du pâturage)

Suivant le niveau d'impacts observé, les zones humides vont perdre leurs fonctions naturelles, et les services rendus par ces milieux seront amoindris voire complètement altérés. Les zones humides sont parfois abandonnées par l'agriculture car trop difficiles à exploiter et ont alors tendance à se fermer naturellement. Au fil du temps, cette évolution va assécher la zone humide qui perdra alors ses fonctions naturelles globales !

Les suites de l'inventaire des zones humides

Un plan d'action zones humides est en cours de réalisation, afin de définir les actions à mettre en place pour préserver les zones peu ou non impactées par les activités présentes et pour restaurer les milieux les plus dégradés.

Exemples d'actions : réouverture du milieu, retrait de déchets déposés (risque de pollution des eaux), restauration de la végétation (bordures de cours d'eau), mise en défens de zones sensibles (sources, mares, berges), lutte contre les espèces envahissantes (renouée du Japon par exemple).

Concernant l'activité d'élevage, principale activité observée sur les zones humides du bassin, le SYMISOA propose déjà un accompagnement des exploitants agricoles dans une démarche spécifique de "mesures agro-environnementales et climatiques" (cf page suivante). Il s'agit de contrats de 5 ans liés à la PAC, permettant de conserver les pratiques agricoles en place ou de les améliorer, en échange de quoi l'exploitant sera alors indemnisé.

Retour sur les travaux 2015

En 2015, tout en préparant le prochain contrat de rivière, nous avons poursuivi les travaux inscrits au 1^{er} contrat de rivière :

Restauration de la continuité écologique

Deux gros chantiers ont été réalisés en 2015 pour rendre franchissables ou supprimer des obstacles à la circulation des poissons et des sédiments :

- suppression de 2 ouvrages et un ouvrage aménagé sur le Chandonnet à Pouilly sous Charlieu, aux lieux dits "La Roharie" et la "Fleur de Lierre" ;
- Suppression d'un ouvrage sur le Botoret à St Denis de Cabanne derrière l'amicale laïque.

Seuil de la Fleur de Lierre



Seuil de la Roharie



Seuil de l'amicale laïque



Mise en défens des berges et replantation de ripisylve

Poursuite des aménagements de clôtures, d'abreuvoirs et de passerelles sur le Chandonnet, sur les communes de Mars et Chandon par l'équipe du SYMISOA : 5000 mètres de berges aménagés et près de 3500 plants pour reconstituer une ripisylve capable de filtrer les eaux de ruissellement, de tenir les berges, de faire de l'ombre au cours d'eau et de recréer des habitats favorables à la faune.

Installations de passages d'homme (passereaux, échelles, chicanes) dans chaque parcelle pour permettre aux riverains et aux pêcheurs d'accéder à la rivière. Le franchissement est indéniablement un peu sportif, mais c'est un effort à fournir pour retrouver une rivière en bon état, avec une eau de bonne qualité et de belles populations de poissons...

Entretien des berges

L'équipe rivière a réalisé de nombreux chantiers d'entretien des berges. Le plus important en terme de volume de travail a été fait en septembre 2015 sur le Sornin à St Racho et Varennes/Dun.



Projets 2016 sur nos rivières

L'année 2016 s'annonce particulièrement chargée avec un programme de travaux qui ne faiblit pas, couplé à deux gros projets à mener.

Travaux prévus en 2016

- Fin des aménagements de mise en défens sur le Chandonnet (depuis Chandon jusqu'à la confluence avec le Sornin à Pouilly-sous-Charlieu) et nouveau chantier sur le Pontbreon à Coublanc.
- Fin des travaux d'entretien sur l'axe Sornin, avec des interventions sur Chassigny, St Maurice et Châteauneuf, St Edmond, St Martin de Lixy, St Denis de Cabanne, Charlieu, Chandon, St Nizier et Pouilly.
- Suppression de deux seuils sur le Sornin à St Maurice-Châteauneuf : "les Charmières" et "Ancienne Usine".

Mise en œuvre des PAEC (projets agro-environnementaux et climatiques)

- Organisation de plusieurs sessions de formation
- Diagnostics d'exploitations
- 1^{ère} campagne de contractualisation avec les agriculteurs en avril-mai 2016.
- Mise en place de l'accompagnement individuel des exploitants volontaires.

Finalisation du prochain contrat de rivière pour une signature avant fin 2016

- Définition technique des actions et chiffrages.
- Détermination des plans de financement de chaque opération.
- Montage administratif du dossier et procédure d'agrément du contrat de rivière

PAEC

(projets agro-environnementaux et climatiques)

Un PAEC est un projet de territoire, qui doit permettre d'obtenir des financements de l'Europe et de l'Agence de l'Eau, versés directement aux agriculteurs volontaires pour s'engager dans des contrats (ou mesures) agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui visent à la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à la préservation de la ressource en eau. Sur notre bassin versant, les mesures retenues concernent le maintien des surfaces en herbe, la préservation des zones humides et l'entretien adapté des bords de rivière.

En effet, les évolutions de la PAC (suppression des quotas) et le contexte économique actuel soulèvent un risque d'intensification des pratiques agricoles sur certaines parcelles ou d'abandon d'autres parcelles trop contraignantes pour les exploitants, ce qui pourrait avoir comme conséquence de dégrader la ressource en eau.

Comment bénéficier des PAEC ?

Les PAEC fonctionnent dans le cadre d'appels à projets lancés par les Régions : les territoires souhaitant mettre en place un PAEC doivent déposer un dossier de candidature, qui passe ensuite en comité de sélection, avec le risque de ne pas être retenu. Ces projets nécessitent ainsi un gros travail préalable d'ingénierie pour monter les dossiers et organiser une large concertation. Vu la complexité administrative du bassin versant du Sornin (à cheval sur 3 départements et 2 régions), le SYMISOA a dû s'engager dans 3 PAEC différents mais complémentaires :

- le PAEC Beaujolais Vert, qui concerne les communes de la Communauté de communes du Haut Beaujolais. Ce PAEC est porté par la Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien. Le SYMISOA est co-animateur de l'opération. Ce PAEC a été sélectionné durant l'été 2015, et il est actuellement en cours de mise en œuvre.
- Le PAEC Roannais, qui concerne les communes de Charlieu Belmont communauté, pour les bassins du Sornin et du Jarnossin. Ce PAEC est porté par Roannais Agglomération, en partenariat avec le SYMISOA pour notre secteur.

Dans ces 2 PAEC, le SYMISOA a contribué à l'élaboration du dossier de candidature. Il intervient lors de sessions de formation à destination des agriculteurs. Des diagnostics d'exploitation sont réalisés en binôme SYMISOA / Chambres d'Agriculture, et un accompagnement individuel est proposé par le SYMISOA aux exploitants engagés.

Enfin, un projet de PAEC Sornin Brionnais a été déposé. Ce PAEC sera porté directement par le SYMISOA, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire. Il concerne toutes les communes de Saône-et-Loire du bassin versant du Sornin.



région BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

AUVERGNE - Rhône-Alpes

Loire
LE DÉPARTEMENT



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'État avant le 1^{er} octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

